Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 721

Artikel: Aménagement du territoire vaudois : le moyeu décentré
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016838

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 721 8 mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Pierre Gilliand
Gil Stauffer

20 ANS

721

Domaine public

Langue de bois et liturgie

C'est peu dire qu'il y a une désaffection du politique, ou du moins de ses vecteurs traditionnels: les partis. Depuis le XIXe siècle, ils n'ont que fort peu changé: idéologies, clientèles, moyens d'action sont restés très semblables. On est frappé, par comparaison, de voir l'évolution intervenue dans le champ économique, à l'intérieur des entreprises. Là, qu'il s'agisse de la vision de leur rôle dans la société, de leur organisation, de leur marketing, tout ou presque s'est transformé. Les partis se conçoivent apparemment davantage comme églises soucieuses de leur liturgie que comme acteurs d'une démocratie à gérer.

Depuis soixante-cinq ans (la grève générale), les aspirations ont eu le temps de changer, les mentalités aussi (mai 68, c'était il y a quinze ans). Pourtant, imperturbablement, la gauche raisonne avec les mêmes catégories simples (travailleurs d'un côté, patrons et propriétaires de l'autre), les mêmes revendications (avant tout matérielles: toujours plus...). Et, toujours, la langue de bois.

On se rend pourtant toujours davantage compte qu'il n'y a pas que l'intérêt qui pousse l'homme à agir, que sa place dans la structure sociale qui le situe par rapport aux autres. Son style de vie, ses modes de pensée, ses centres d'intérêt ne se réduisent pas à cela.

En France, le Centre de communication avancée (CCA), qui dépend du groupe Havas, se consacre à l'étude des comportements et des tendances pour retracer les courants socio-culturels qui traversent la société. C'est alors une nouvelle carte psycho-sociologique qui apparaît:

— la mentalité de recentrage *recouvre 51,5% de la population française;*

— la mentalité de décalage *en caractérise le 20,1%;*

— la mentalité utilitariste *domine chez 14,5%;*

*— la mentalité d'*aventure *se retrouve également dans le 14,5% de la population française.*

Quel rapport avec la politique? Sûrement au moins autant qu'avec la vente d'automobiles ou l'établissement d'un projet de presse, gros utilisateurs de ce type d'études. C'est sur elles que s'est appuyé Jacques Séguéla pour concevoir la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1981. On ne peut pas prétendre agir sur la société sans la connaître.

Jacques Séguéla qui, parlant des syndicats (français seulement?), disait qu'ils sont en danger d'incommunication. **F. B.**

N.B. Que décrivent ces mentalités, et à laquelle vous rattachez-vous? Un test élaboré par le CCA et publié dans Le Monde Dimanche *du 17 juillet 1983 vous le dira. A disposition à la rédaction (une enveloppe timbrée adressée nous faciliterait la tâche...).*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VAUDOIS

Le moyeu décentré

Le Grand Conseil vaudois s'est livré à des batailles de virgules et d'adjectifs avant d'adopter, en forme de décret, quelques principes sur l'aménagement du territoire, la régionalisation, les plans directeurs.

Comme toujours lorsque les textes sont de portée très générale et d'intention louable, les déplacements de ponctuation ont été les révélateurs des arrière-pensées, des oppositions non dites et des frilosités.

Mais à force de parler d'autonomie communale,

SUITE ET FIN AU VERSO

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (suite)

Le moyeu décentré

d'avoir peur de Lausanne et des technocrates, les Vaudois, je le crains, passent à côté du sujet.

Quelle image, toute faite, ont-ils de leur canton? Ce serait un hémicycle dont l'arc lémanique définit la courbure. Au centre, Lausanne qui attirerait à elle, dans un raxon d'attraction toujours plus large, les forces vives.
A ce cliché, il faut opposer les données suivantes:

La croissance démographique vaudoise se situe dans la moyenne suisse (légèrement au-dessus), mais cette croissance repose uniquement sur le district de Nyon. Sans Nyon et sa région, Vaud serait en dessous de la moyenne suisse. Le «dynamisme» vaudois est emprunté à Genève.

Malgré l'apport d'institutions fédérales de poids (Tribunal fédéral, EPFL, centres de recherches, siège d'arrondissements fédéraux), Lausanne a, par rapport à Genève, reculé de plusieurs cases. Cela est sensible, aussi bien dans la morosité nocturne de Lausanne que dans son plus faible rayonnement culturel. L'essentiel de la croissance démographique vaudoise et de son apport neuf échappe donc à la capitale vaudoise.

L'absence politique lausannoise frappe parallèlement: la Ville ne compte plus de représentant au Conseil d'Etat, plus de magistrats-parlementaires ayant une réputation nationale. Les députés lausannois, radicaux et libéraux, jouaient autrefois au Grand Conseil un rôle d'ouverture, permettaient qu'apparaissent des majorités de rechange. Ils rendaient possible un certain réformisme vaudois.
Aujourd'hui, ils ne donnent plus guère le ton, d'où la fermeture du jeu et l'appauvrissement politique.

Le canton de Vaud souffre en fait de l'affaiblissement de son centre. Si l'on accepte ce diagnostic, on mesure la difficulté de mener des politiques multiples. Car il faudrait à la fois:
— une politique du renforcement des régions et de leur équipement,
— une politique active de solidarité avec les régions (le Jura en premier lieu) qui se désertifient,
— une politique de renforcement du centre cantonal, conçue comme contrepoids à Genève, assez fort pour exercer jusqu'à Nyon une force de gravitation (Lausanne et Genève, en commun, doivent aussi être en mesure de s'affirmer face à la Suisse alémanique).
De tels objectifs sont pour une part liés à l'aménagement du territoire, mais ils sont avant tout politiques.
Or on ressent de plus en plus le repliement sur soi, le même «nouveau jour se lève» sur le même papet radical.
Dans ce conformisme ambiant, la critique faite aux aménagistes (DP 719 et 720) n'est qu'un prétexte de la classe politique vaudoise pour ne pas se voir dans un miroir.

A. G.

LEX FURGLER À GENÈVE

Triste happy end

Application de la Loi Furgler à Genève (DP 715, 720): insatisfaisant happy end dans l'affaire 21, quai du Mont-Blanc. Où le procureur général Raymond Foëx explique qu'on a frôlé la violation de la loi à plusieurs reprises, grâce, entre autres, aux avis éclairés d'un fonctionnaire du Département de l'économie publique, peu avare de conseils sur les meilleurs moyens de tourner les textes légaux (il exerce aujourd'hui ses talents dans le secteur privé...), mais que, finalement, les autorités ont mis le holà à la réussite d'un montage juridico-commercial de haut vol lancé dès 1975. Tout est bien qui finit bien: la totalité du capital-actions de la société propriétaire de l'immeuble est de nouveau en mains suisses, pas d'infraction, pas d'inculpation.
Titres ronronnants dans la presse quotidienne genevoise qui se met au diapason du procureur général (mis à part, une fois de plus, «Le Courrier» qui, dans son édition du lundi 5 mars en particulier, passe au peigne fin l'argumentation officielle et relève des «aspects contestables» du dossier).

Si Berne se déclare satisfait de la politique menée par Genève dans cette affaire, impossible de renverser la vapeur et de faire toute la lumière sur les zones d'ombre qui subsistent.
En fait, on ne peut se défendre d'un sentiment profond d'inquiétude devant l'inefficacité des moyens publics de contrôle sur les agissements d'«hommes d'affaires» décidés à «mettre le paquet» pour parvenir à leurs fins: ou bien la justice genevoise n'a pas les capacités intellectuelles et matérielles pour mener des investigations de ce genre, ou bien des considérations insondables d'opportunité — surtout ne pas déboucher sur la scène politique! — brident l'ardeur des magistrats.

Demeure le cas des deux fonctionnaires qui ont eu à pâtir de leur diligence professionnelle dans cette affaire, et qui restent dans le collimateur du conseiller d'Etat radical Borner. Le procureur général: «Ils ont fait leur travail et posé les bonnes questions. On ne saurait les en blâmer. Mais peut-être n'ont-ils pas bien évalué la situation, faute de disposer de toutes les pièces bancaires et fiscales qui ont permis au juge d'instruction de mener son enquête.» Un diagnostic compatible avec un licenciement et une mutation? Disons-le clairement: il est impossible d'en rester là.

(A suivre)